

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

LAURENT Henri, « Les impérialismes en échec », in *Combat*, troisième année, n° 85, 4 juin 1938.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des œuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site

<http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à :

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002_1938_0085_Laurent_f.pdf

Les Impérialismes en échec

par Henri LAURENT



M. CHAMBERLAIN

Aperçoit-on, à travers le déluge des dépêches d'agences, qu'au seuil de cet été 1938, les forces de guerre des trois impérialismes qui ont lié leur sort — l'allemand, l'italien, le nippon — sont tenues en échec dans tous les secteurs de l'immense front discontinu que jalonnent le chemin de fer de Sou-Chow, les monts de Bohême et la coupure de l'Ebre ? Se rend-on compte que la conjoncture de la fin de l'hiver dernier (retraite de Nankin, rapt de l'Autriche en deux jours, offensive victorieuse des alliés italiens de Franco sur le front d'Aragon) s'est retournée ?

Ce retournement qui écarte des pays démocratiques d'Occident, et de la Belgique en particulier, le spectre de la guerre, on le doit en premier lieu à l'énergique résistance des victimes des agressions ; au prodigieux redressement des armées de la république espagnole ; au sang-froid et au sens politique admirable des hommes d'Etat de Prague ; à la ténacité et à la nouvelle tactique de guérilla des armées chinoises. On ne le doit qu'en ordre accessoire aux récentes manifestations d'énergie du gouvernement britannique qui ne se seraient peut-être pas produites sans ces antécédents.

SOLIDARITÉ DES FORCES ANTIFASCISTES

On ne saurait en effet assez insister sur la solidarité de fait des divers secteurs du front discontinu de l'antifascisme. Tout succès ou tout revers dans l'un des secteurs entraîne un renforcement ou un fléchissement dans les autres. Si le gouvernement anglais a longtemps répugné à s'engager là où ses « vital interests » ne sont pas affectés, c'est qu'il voulait éviter de se trouver attaqué en Méditerranée ou en Extrême-Orient dans le moment qu'il se serait engagé en Europe occidentale. C'est surtout qu'il n'a pas compris ou pas voulu comprendre cette solidarité des secteurs du front antifasciste, qui se bat pour lui, malgré qu'il en ait. L'expression la plus caractéristique de cette incompréhension, ou de cette volonté de ne pas comprendre, est la déclaration cent fois répétée avec monotonie, qu'on se refuse à admettre l'existence, à fortiori à favoriser la formation, de « deux blocs idéologiques », qui amènerait fatalement la guerre. Les fascistes ne se gênent pas tant. Ils ont constitué LEUR bloc idéologique. Sous le couvert du pacte ANTI-KOMINTERN — cet attrape-nigauds — se développent à l'aise leurs expansions impérialistes. Et qui ne voit l'avantage pris par ceux qui affirment, proclament et réalisent dans l'action quotidienne, la solidarité du « gang », en face des policiers et des honnêtes gens affirmant au contraire leur désunion et leur passivité ?

S'ils désavouent toute liaison idéologique, M. Chamberlain et Lord Halifax ont toutefois reconnu certaines liaisons de fait entre les événements d'Extrême-Orient et ceux d'Europe. Ils ont tiré parti en Europe de la résistance victorieuse des Chinois, qui a eu pour effet de décongestionner les organisations défensives britanniques de Shanghai et de Canton. Se

sentant plus à l'aise sur le front d'Orient, ils ont osé agir à Berlin pendant le week-end des 21-22 mai.

TEMPÊTE SUR LE JAPON

L'impérialisme nippon est en effet secoué par une crise terrible, du seul fait de la durée de la guerre et du renforcement de la résistance chinoise. La S. D. N. qui prend l'habitude de se conformer aux faits, même quand il arrive qu'ils soient favorables à la victime de l'agression, a voté en sa session de mai une motion sur les affaires de Chine qui couvre en réalité un appui économique et financier à la Chine en guerre contre le Japon. D'autre part, l'U. R. S. S. soutient résolument la république chinoise, comme l'atteste la victoire remportée à la fin d'Avril dans le ciel de Sou-Chow par 80 avions soviétiques qui ne dissimulaient pas leurs insignes, sur 100 avions nippons fort médiocrement manœuvrés. Le remaniement du cabinet à Tokio, qui se traduit par une éviction des derniers représentants de la diplomatie traditionnelle et un triomphe des enrégés du parti militaire (une sorte de « 4 février » japonais) ; le retrait de la mission militaire allemande en Chine, témoignent que la lutte va reprendre, plus acharnée que jamais. On peut prophétiser sans grand risque que d'une prolongation de la guerre pourraient résulter les plus graves conséquences pour la puissance nipponne, colosse aux pieds d'argile.

LE DRANG NACH OSTEN...

En Europe centrale, le souvenir du mélange de brutalité et de duplicité qui ont présidé à la conquête de l'Autriche pèse lourdement sur les négociations. Le rapt du 12 mars pourrait bien être la cause lointaine de l'effondrement du IIIe Reich, comme l'annexion de la Bosnie en 1908 fut celle de l'effondrement de la Monarchie des Habsbourg.

Les pays danubiens, n'ayant plus le choix qu'entre la soumission honteuse et la résistance, penchent vers la résistance. Il suffirait du moindre encouragement venu de l'Ouest pour les rallier. Nous parlerons plus loin de la Tchécoslovaquie. En Hongrie, nouveau gouvernement à tendances confuses, mais certainement catholiques et nationalistes hongroises : deux raisons pour s'opposer au nazisme et au germanisme. Plus remarquable encore le redressement à Bucarest, où le gouvernement personnel du roi Carol II a cassé les reins au parti fasciste « Tout pour la Patrie », l'ancienne Garde de Fer de Codreanu, sans se gêner pour révéler les attaches financières que cet agitateur avait à Berlin. En d'autres temps, on ne se réjouirait pas complètement de ce qui n'est peut-être, du point de vue intérieur, que la résistance victorieuse de la classe aristocratique et grand-bourgeoise qui a toujours détenu le privilège de la direction des affaires politiques et des affaires tout court, en Roumanie. Mais à cette heure, on n'a plus le choix. Et il faut souscrire presque sans réserve à la politique roumaine. Seules la Pologne et la Yougoslavie, se jugeant par leur position géographique à l'abri de l'avalanche, demeurent neutres. (Le colonel Beck jouant même à fond le jeu de l'Allemagne). Encore faut-il ajouter que les moindres signes de résistance et de fermeté de la Grande-Bretagne et de la France sont guettés, espérés même par de larges parts de l'opinion polonaise et yougoslave et suffiraient à modifier l'orientation de la politique extérieure de ces deux puissances.

... MAIS A L'OUEST DU NOUVEAU

C'est surtout le changement dans l'attitude des hommes d'Etat britanniques à l'égard de l'Allemagne qui a frappé. Un conseil de cabinet tenu le dimanche ; les hauts fonctionnaires du Foreign Office attendant à leurs postes « over the week end » ; quatre démarches de l'ambassadeur britannique à la Wilhelmstrasse, témoignent publiquement que Lord Halifax n'accorde plus aucune créance à des démentis provenant de von Ribbentrop et de Goebbels ; ces démarches appuyées d'un de ces traits comme il en faut aux Allemands pour les aider à comprendre — l'ambassadeur anglais pria le dimanche matin la Wilhelmstrasse de lui faire réserver pour le soir deux wagons dans le train international pour Londres — ; la mobilisation partielle tchécoslovaque unanimement approuvée par l'opinion anglaise et visiblement aussi par le cabinet ; autant de témoignages de l'évolution des esprits de ceux qu'on appelait encore il y a quelques mois les lords germanophiles, autant de preuves qu'il y a désormais quelque chose de changé.

Toutefois, on aurait tort de négliger que cet échec, bien qu'on ne l'ait pas voulu retentissant, a dû créer à Berlin une accumulation de fureurs et de rancœurs qui se manifesteront sans doute sous peu. Nous tâcherons d'en indiquer dans un prochain article, les conséquences pour l'Espagne et l'Europe centrale.

Henri LAURENT.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

<http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemple de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.